

# RAPPORT FINANCIER



اللجنة الوطنية الأولمبية المغربية  
to7[Sit tolo[S0t toUHoL0It toLY0oBIt+  
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

# 2023





اللجنة الوطنية الألفية المغربية  
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴷⴰⵢⵜ  
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

# SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS DE 2023 -----	4
PRODUITS 2023 -----	5
CHARGES 2023 -----	7
BILAN 2023 -----	8
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2023 -----	9
JEUX SPORTIFS EN 2023 -----	10
PRÉPARATION OLYMPIQUE -----	15
LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -----	17

## FAITS MARQUANTS DE 2023

En 2023, le Comité National Olympique Marocain (CNOM) a assuré la participation des délégations marocaines à trois événements sportifs internationaux : les Jeux Africains de Plage Hammamet 2023, les Jeux Sportifs Arabes Algérie 2023 et les Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023. La gestion logistique de ces événements a représenté un défi significatif, relevé avec succès.

Le CNOM a accompagné le Ministère chargé du Sport pour la participation à la 9ème édition des Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023 qui ont eu lieu du 28 Juillet au 06 Août 2023.

Par ailleurs, le CNOM a assuré la continuité de son accompagnement de la préparation des sportifs marocains aux Jeux Olympiques prévus à Paris du 26 Juillet au 11 Août 2024. À travers un programme dédié à cet effet, le CNOM apporte des fonds supplémentaires pour financer les projets sportifs des Fédérations Royales Marocaines qui visent la qualification aux prochains Jeux Olympiques

En complément, le CNOM a assuré la continuité du programme de bourse qui a pour objectif d'améliorer les conditions de préparation de l'élite sportive marocaine afin de subvenir à leurs besoins sportifs spécifiques.

L'année 2023, était également l'occasion pour continuer la mise en œuvre du programme JIL 28-32 visant à préparer nos jeunes sportifs marocains, à fort potentiel, aux Jeux Olympiques de 2028 et de 2032.

## EVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES 2023

Entre 2023 et 2022 les produits et charges ont évolué comme suit :

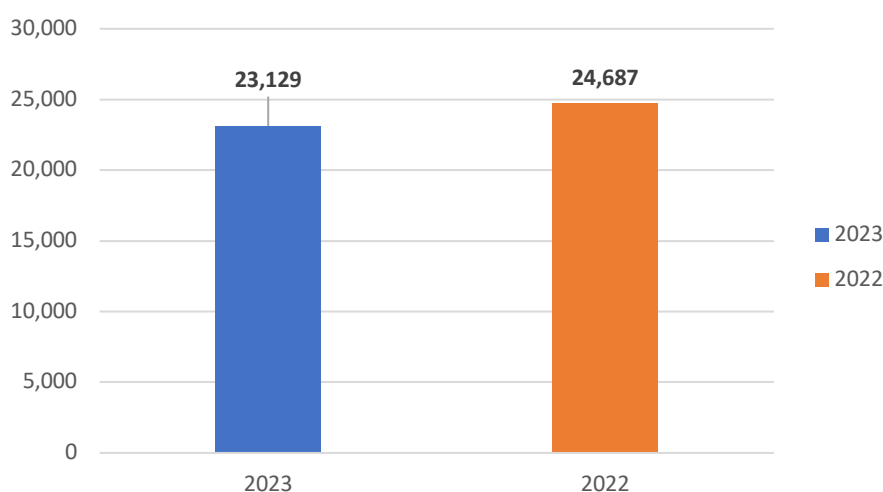
(En milliers de dirhams)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation en %
<b>Produits</b>	23 129	24 687	-6
<b>Charges</b>	44 785	15 251	194

Le détail de chaque rubrique est expliqué dans les rubriques suivantes :

### PRODUITS 2023

La répartition des produits 2023-2022 (en milliers de dirhams)

Produits (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation en %
Subventions d'exploitation	20 799	21 441	-3
Bourses olympiques ACNOA	0	461	-100
Autres produits d'exploitation	1 389	795	75
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>22 188</b>	<b>22 697</b>	<b>-2</b>
Produit financier	926	539	72
Produit non courant	15	1 451	-99
<b>Total des Produits</b>	<b>23 129</b>	<b>24 687</b>	<b>-6</b>



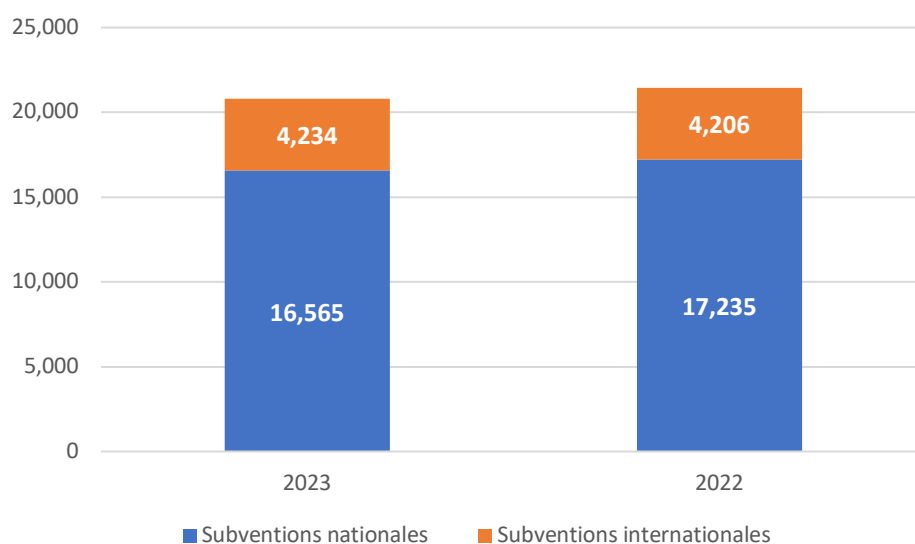
Représentation graphique des produits des exercices 2023 et 2022 (en milliers de dirhams)

Les subventions du Comité National Olympique Marocain proviennent de deux sources différentes :

- L'une nationale, reçue du Ministère chargé des Sports ;
- L'autre internationale, en provenance du CIO, l'ACNOA et le CIJM.

Ci-après le tableau de la répartition des subventions 2023-2022 (en milliers de dirhams)

Type de subventions (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation en %
Subventions nationales	16 565	17 235	-4
Subventions internationales	4 234	4 206	1
<b>Total</b>	<b>20 799</b>	<b>21 441</b>	<b>-3</b>

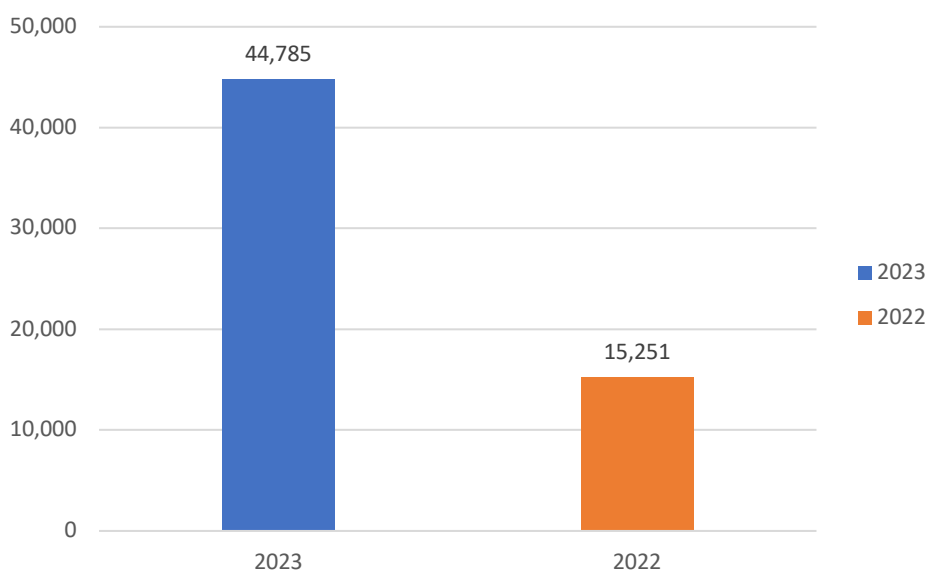


Représentation graphique de la provenance des subventions 2023 et 2022 (en milliers de dirhams)

## CHARGES 2023

Les charges du Comité National Olympique Marocain au titre de l'exercice 2023 ont enregistré l'évolution suivante par rapport à l'exercice 2022 :

Charges (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation %
Matières & fournitures	1 724	1 751	-2
Autres charges externes	3 660	3 152	16
Impôts et taxes	292	180	62
Charges de personnel	9 035	8 100	12
Dotations aux amortissements	2 216	2 066	7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 927</b>	<b>15 249</b>	<b>11</b>
Charges financières	32	2	1 500
Charges non courantes	27 826	0	-
<b>Total des Charges</b>	<b>44 785</b>	<b>15 251</b>	<b>194</b>



Total des charges des exercices 2023 et 2022 (en milliers de dirhams)

## BILAN 2023

<b>Bilan Actif Net (en KMAD)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	170	179
Construction	943	25 134
Installations techniques, matériel et outillage	298	351
Matériel de transport	347	0
Mobilier, matériel de bureau & aménagement divers	559	426
Autres immobilisations corporelles	27	15
<b>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles nettes (a)</b>	<b>2 344</b>	<b>26 105</b>
Prêts immobilisés	200	0
Autres créances financières	16	16
<b>Immobilisations financières (b)</b>	<b>216</b>	<b>16</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 463	113
Personnel	0	0
État débiteur	0	0
Autres débiteurs	37	162
<b>Créance de l'actif circulant (c)</b>	<b>3 500</b>	<b>275</b>
<b>Compte de régularisation Actif (d)</b>	<b>304</b>	<b>602</b>
<b>Dépôt à terme B.M.C.E (e)</b>	<b>30 000</b>	<b>25 000</b>
Banques	179 958	148 128
Caisses & régies	3	24
<b>Trésorerie Actif (f)</b>	<b>179 961</b>	<b>148 152</b>
<b>Total Actif</b>	<b>216 325</b>	<b>200 150</b>

<b>Bilan Passif Net (en KMAD)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fonds de dotation	65 020	65 020
Report à nouveau (SC)	26 305	16 869
Résultat de l'année	-21 657	9 436
<b>Fonds propres (a)</b>	<b>69 668</b>	<b>91 325</b>
Fournisseurs	728	1 070
Personnel	1 197	949
Organismes sociaux	749	624
État	478	428
Autres créances	142 454	104 786
Comptes de régularisation	1051	963
Autres provisions pour risques et charges	0	5
<b>Dettes du passif (b)</b>	<b>146 657</b>	<b>108 825</b>
<b>Total Passif</b>	<b>216 325</b>	<b>200 150</b>



## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES 2023

Compte de Produits et de Charges (en KMAD)	2023	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 799	21 441
BOURSES OLYMPIQUES RECUES ET VERSEES AUX SPORTIFS	0	461
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 389	795
<b>TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION</b>	<b>22 188</b>	<b>22 697</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	1 724	1 751
AUTRES CHARGES EXTERNES	3 660	3 152
IMPOTS ET TAXES	292	180
CHARGES DE PERSONNEL	9 035	8 100
DOTATION D'EXPLOITATION	2 216	2 066
<b>TOTAL CHARGE D'EXPLOITATION</b>	<b>16 927</b>	<b>15 249</b>
<b>RESULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 260</b>	<b>7 448</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	926	539
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>926</b>	<b>539</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
PERTES DE CHANGE	32	2
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>32</b>	<b>2</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>895</b>	<b>537</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>6 155</b>	<b>7 985</b>
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>		
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	14	1 451
<b>TOTAL DES PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>14</b>	<b>1 451</b>
<b>CHARGES NON COURANTES</b>		
AUTRES CHARGES NON COURANTES	5 000	0
DOTATION NON COURANTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	22 826	0
<b>TOTAL DES CHARGES NON COURANTES</b>	<b>27 826</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>	<b>-27 812</b>	<b>1 451</b>
<b>EXCEDENT / INSUFISANCE</b>	<b>-21 657</b>	<b>9 436</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>	<b>23 129</b>	<b>24 687</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>44 785</b>	<b>15 251</b>
<b>EXCEDENT / INSUFISANCE</b>	<b>-21 657</b>	<b>9 436</b>

## JEUX SPORTIFS 2023

En 2023, le CNOM a assuré la préparation et la participation du Maroc aux quatre Jeux Sportifs internationaux suivants :

### Jeux Africains de Plage Hammamet 2023

Du 24 au 30 Juin 2023



### Jeux Sportifs Arabes Algérie 2023

Du 05 au 15 Juillet 2023



### Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023

Du 28 Juillet au 06 Août 2023



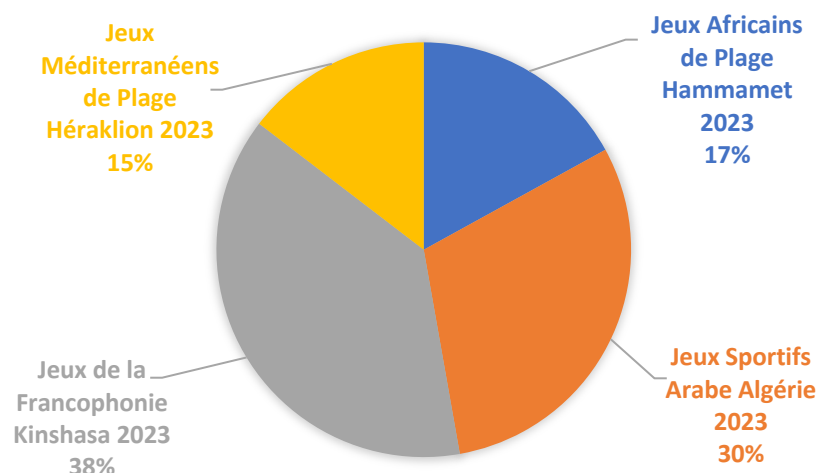
### Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023

Du 09 au 16 Septembre 2023



Les dépenses de l'année 2023, relative à la préparation et la participation des Jeux cités ci-dessus s'élèvent à un montant de **21 079 KMAD**, détaillé comme suit :

Rubriques	Dépenses engagées (KMAD)	%
Jeux Africains de Plage Hammamet 2023	3 576	17
Jeux Sportifs Arabe Algérie 2023	6 372	30
Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023	8 052	38
Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023	3 079	15
<b>Total</b>	<b>21 079</b>	<b>100</b>



Répartition des dépenses des Jeux sportifs 2023

## Jeux Africains de Plage Hammamet 2023

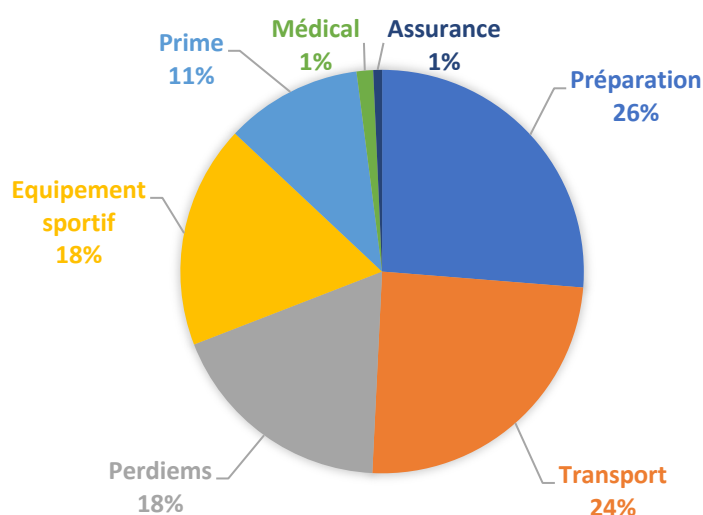
Le CNOM a assuré le financement de la préparation et de la participation du Maroc aux Jeux Africains de Plage Hammamet 2023 qui ont eu lieu du 24 au 30 Juin 2023.

Les dépenses engagées pour les Jeux Africains de Plage Hammamet 2023, jusqu'au 31 Décembre 2023, s'élèvent à un montant de **3 576 KMAD**, détaillé comme suit :



**Jeux Africains de Plage  
Hammamet 2023**  
Du 24 au 30 Juin 2023

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Préparation	931	26
Transport	869	24
Perdiems	650	18
Equipement sportif	634	18
Prime	389	11
Médical	47	1
Assurance	25	1
Hébergement & Restauration	16	0
Support promotionnel	8	0
Petit équipement	4	0
Divers	3	0
<b>Total</b>	<b>3 576</b>	<b>100</b>



Répartition des dépenses engagées pour les jeux Africains de Plage Héraklion 2023

## Jeux Sportifs Arabes Algérie 2023

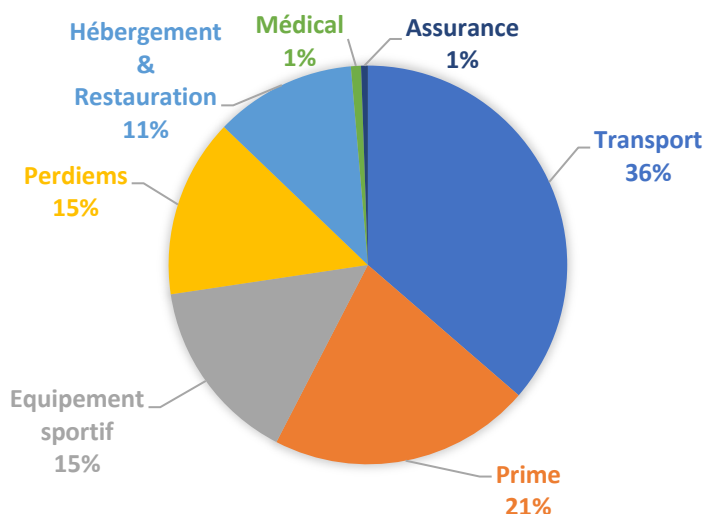
Le CNOM a assuré le financement de la participation du Maroc aux Jeux Sportifs Arabes Algérie 2023 qui ont eu lieu du 05 au 15 Juillet 2023.

Les dépenses engagées pour les Jeux Sportifs Arabes Algérie 2023, jusqu'au 31 Décembre 2023, s'élèvent à un montant de **6 372 KMAD**, détaillé comme suit :



**Jeux Sportifs Arabes  
Algérie 2023**  
Du 05 au 15 Juillet 2023

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Transport	2 313	36
Prime	1 352	21
Equipement sportif	958	15
Perdiems	924	15
Hébergement & Restauration	730	11
Médical	52	1
Assurance	35	1
Support promotionnel	5	0
Divers	3	0
<b>Total</b>	<b>6 372</b>	<b>100</b>



Répartition des dépenses engagées pour les Jeux Sportifs Arabes Algérie 2023

## Jeux de la francophonie Kinshasa 2023

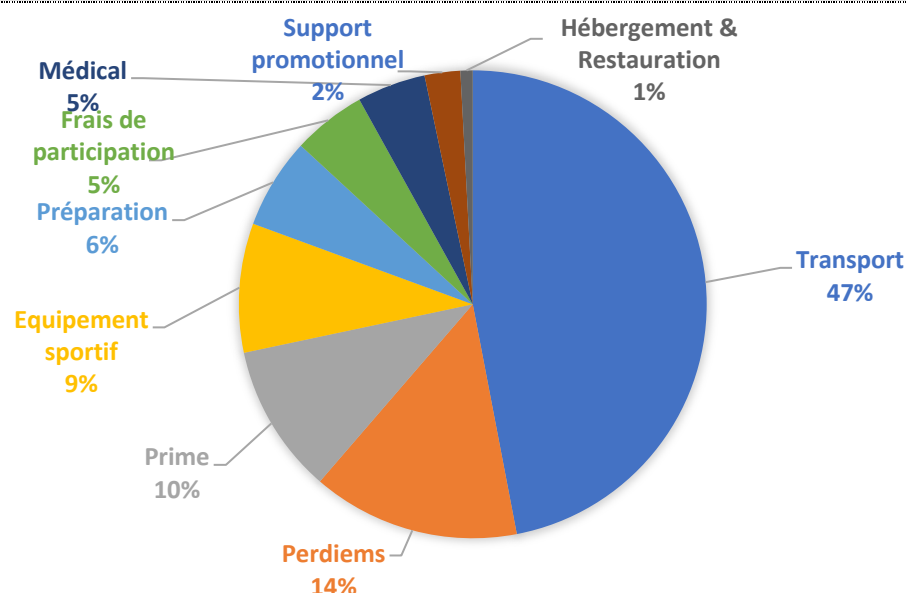
Le CNOM a assuré l'accompagnement du Ministère chargé du Sport pour la participation aux Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023 qui ont eu lieu du 28 Juillet 2023 au 06 Août 2023.

Les dépenses engagées pour les Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023, jusqu'au 31 Décembre 2023, s'élèvent à un montant de **8 052 KMAD**, détaillé comme suit :



**Jeux de la  
Francophonie  
Kinshasa 2023**  
Du 28 Juillet au 06  
Août 2023

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Transport	3 775	47
Perdiems	1 153	14
Prime	831	10
Equipement sportif	717	9
Préparation	503	6
Frais de participation	409	5
Médical	381	5
Support promotionnel	198	2
Hébergement & Restauration	68	1
Assurance	6	0
Divers	6	0
Communication	5	0
<b>Total</b>	<b>8052</b>	<b>100</b>



Répartition des dépenses engagées pour les Jeux de la Francophonie Kinshasa 2023

## Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023

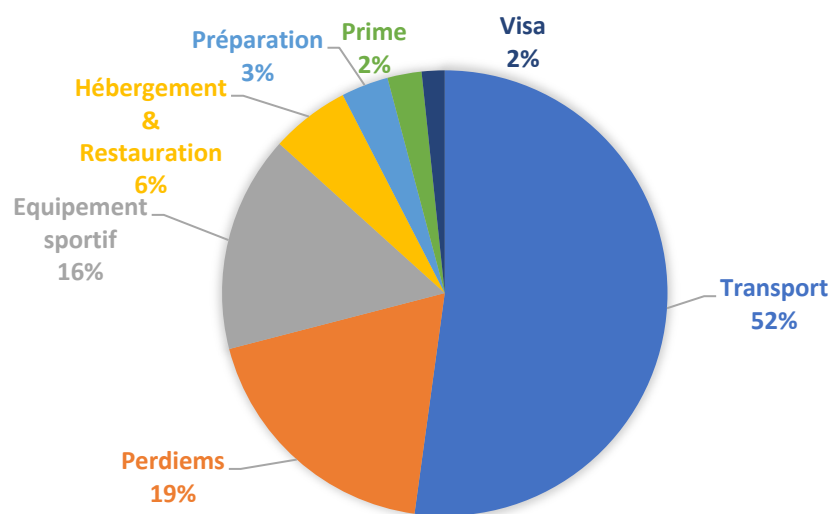
Le CNOM a assuré le financement de la préparation et de la participation du Maroc aux Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023 qui ont eu lieu du 09 au 16 Septembre 2023.

Les dépenses engagées pour les Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023, jusqu'au 31 Décembre 2023, s'élèvent à un montant de **3 079 KMAD**, détaillé comme suit :



**Jeux Méditerranéens de  
Plage Héraklion 2023**  
Du 09 au 16 Septembre 2023

Rubriques	Montant (KMAD)	%
Transport	1 599	52
Perdiems	576	19
Equipement sportif	482	16
Hébergement & Restauration	176	6
Préparation	105	3
Prime	76	2
Visa	51	2
Médical	6	0
Assurance voyage	6	0
Divers	2	0
<b>Total</b>	<b>3 079</b>	<b>100</b>



Répartition des dépenses engagées pour les Jeux Méditerranéens de Plage Héraklion 2023

## Préparation Olympique

En 2023, Le CNOM a continué l'accompagnement des Fédérations Royales Marocaines dans la préparation olympique à travers les deux programmes suivants :

- Préparation olympique Paris 2024 ;
- JIL 28-32.

Ci-après le détail de chaque programme :

### Préparation olympique Paris 2024

Ce programme a pour but d'accompagner la préparation des sportifs marocains aux Jeux Olympiques de Paris 2024. À travers ce programme le CNOM apporte des fonds pour financer les projets sportifs des fédérations nationales qui visent la qualification aux Jeux Olympiques.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et le Ministère chargé des sports.

Fédérations Royales	Nb de conventions signées	Budget prévisionnel (en KMAD)	Montant versé en 2022 (en KMAD)	Montant versé en 2023 (en KMAD)	Total versé au 31/12/2023
Aérobic	1	1 975	136	7 18	854
Boxe	2	13 361	0	3 308	3 308
Canoé-Kayak	1	1 276	370	622	992
Cyclisme	4	2 553	0	137	137
Escrime	2	1 392	187	434	621
Golf	1	1 362	0	316	316
Gymnastique	1	182	0	132	132
Handball	1	517	0	0	0
Judo	1	4 658	0	2 592	2 592
Natation	1	562	0	44	44
Sports Equestres	1	336	0	313	313
Sports Urbains	1	348	0	0	0
Surf	2	2 144	512	413	925
Taekwondo	1	4 649	0	4	4
Tennis	2	1 808	0	579	579
Tir à l'Arc	1	41	0	15	15
Triathlon	2	1 516	249	915	1 165
Volleyball	1	916	0	117	117
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>39 595</b>	<b>1 455</b>	<b>10 659</b>	<b>12 113</b>

État récapitulatif des conventions signées au 31/12/2023 dans le cadre du programme – Paris 2024

## JIL 28-32

Le programme JIL 28/32 vise à accompagner et soutenir les fédérations pour la préparation des jeunes sportifs marocains disposant de potentiel requis pour représenter le Royaume du Maroc lors des futures grandes échéances sportives internationales, dont principalement les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le CNOM et le Ministère chargé des sports.

Fédérations Royales	Nombre de conventions signées	Budget prévisionnel (en KMAD)	Montant attribué en 2021 (en KMAD)	Montant attribué en 2022 (en KMAD)	Montant attribué en 2023 (en KMAD)	Total attribué au 31/12/2023
AEROBICS	1	586	134	19	0	153
ESCRIME	1	417	100	0	0	100
Golf	1	1 382	0	0	811	811
Haltérophilie	3	1 199	409	7	557	972
Judo	3	1 500	862	0	703	1 565
NATATION	1	728	210	99	0	308
Tennis	3	5 903	595	708	485	1 788
Tennis de table	2	910	398	0	259	657
Triathlon	2	1 579	280	129	756	1 165
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>14 202</b>	<b>2 987</b>	<b>961</b>	<b>3 570</b>	<b>7 519</b>

*État récapitulatif des conventions signées au 31/12/2023 dans le cadre du programme – JIL 28/32*



# LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2023



## Financial Auditing Consulting Services

S.A.R.L. au capital de 600.000 DH – 250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef Casablanca  
R.C : Casa 152291 ICE : 001524147000087  
C.N.S.S : 7288526 Téléphone : +212 (0) 5 22 49 01 59  
T.P: 35422269 +212 (0) 5 22 47 41 11  
IF : 1104031 Fax : +212 (0) 5 22 47 59 77

Aux membres du Comité National Olympique Marocain

### Audit des états de synthèse

#### *Opinion sans réserve*

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Comité National Olympique Marocain, comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant des fonds propres de **69 668 412,75 MAD**, compte tenu d'un résultat déficitaire de **21 656 648,02 MAD**.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Comité National Olympique Marocain au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres points*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous signalons que le CNOM a procédé à la fin de l'exercice 2023 au changement de son siège. Compte tenu de ce changement, une provision de **22 826 090 MAD** a été constitué, représentant la valeur nette d'amortissement de la construction de l'ancien siège.

## ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du comité.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du comité ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le comité à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 07 Juin 2024

**Le Commissaire aux comptes**

**FINACS**

**Anas ABOU EL MIKIAS**  
**Associé-Gérant**



اللجنة الوطنية الألفية المغربية  
ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⵔⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴰⵢⵜ  
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN